



START

Quel document fournir pour sa défense?

Mauvaise adresse/unité (CMU)?

Transmettre le nom de l'unité et le numéro du PV par courrier électronique en descrivant votre situation (nouvelle adresse ou autre) à l'adresse électronique energy-crm-preob@economie.fgov.be

Problème de derating factor?

Problème de subsides?

De quel type de technologie s'agit-il?

- CCGT, CHP
- Batterie
- Diesel
- Eolien
- Hydro

- DF = 65%
- DF = 68%
- Cas par cas
- DF = 9%
- DF = 41%

Si DF différent ou cas par cas --> transmettre le nom de l'unité et le numéro du PV par courrier électronique en mentionnant le derating factor de l'unité et un certificat technique en attestant à l'adresse energy-crm-preob@economie.fgov.be

Transmettre le nom de l'unité et le numéro du PV par courrier électronique en mentionnant les subsides dont dispose l'unité accompagnée d'un document permettant d'en attester à l'adresse energy-crm-preob@economie.fgov.be

L'unité émet-elle plus de CO2 que les seuils d'émission repris dans les Règles de fonctionnement?

Le détenteur de capacité n'est pas exempté de son obligation de préqualification. Les critères de recevabilité précèdent les critères de préqualification dans l'ordre des obligations.

Tout autre cas

Transmettre le nom de l'unité et le numéro du PV par courrier électronique en descrivant votre situation à l'adresse energy-crm-preob@economie.fgov.be